

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1043 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1043

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de deux cents nouveaux francs (200 NF) est accordée au Cercle France Outre-Mer, 79, avenue des Champs-Élysées, Paris (8e), C.C.P. 5.620-57 – Paris, au titre de frais de fonctionnement. La dépense susvisée est imputée sur le

chapitre 23, article 2, paragraphe 5, du Budget local pour l'exercice 1961.